

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_215**

**CHANGEMENT DE LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLANGUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Paul MARSAL à Véronique CHANTEGRELET, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Absents :**

Olivier LASSAL, Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Véronique LIGNIER

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

En raison des travaux de rénovation et de restauration de l'Hôtel de Ville, les séances de l'Assemblée délibérante ne pouvaient plus être accueillies au sein de la salle habituelle de réunion du Conseil Municipal.

Dans ce contexte, l'auditorium du Conservatoire situé au rez-de-chaussée de l'espace Hal

Singer sis 85 boulevard de la République à Chatou avait été choisi comme lieu de tenue des séances du Conseil Municipal, de manière provisoire.

L'achèvement des travaux de rénovation et restauration de l'Hôtel de Ville permet aujourd'hui d'envisager le retour de l'Assemblée délibérante au sein de la Salle du Conseil, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Il est rappelé, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, que ce lieu respecte le principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires à la tenue des séances du Conseil Municipal et permet d'assurer la publicité des séances.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-7,

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL\_2022\_073 en date du 29 juin 2022 fixant provisoirement le lieu de réunion du Conseil au sein de l'auditorium du Conservatoire sis 85 boulevard de la République à Chatou,

Vu l'information transmise à la commission municipale Affaires Générales Commande Publique,

Considérant que le lieu de réunion des séances du Conseil municipal avait été provisoirement fixé au sein du Conservatoire le temps des travaux de rénovation et de restauration de l'Hôtel de Ville,

Considérant que l'état d'avancement de ces travaux permet de prévoir, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, le rétablissement au sein de l'Hôtel de Ville, du lieu de réunion du Conseil municipal,

Considérant que ce lieu respecte le principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires à la tenue des séances du Conseil Municipal et permet d'assurer la publicité des séances,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20251219-DEL\_2025\_215-DE

- **de fixer**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, le lieu de réunion du Conseil Municipal, dans la salle du Conseil située au sein de l'Hôtel de Ville, Place du Général du Gaulle à Chatou.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 22/12/2025